

J'ai bien la confiance que la Sainte Vierge me continuera sa protection.....

Depuis ce jour, on nous a donné plusieurs fois des nouvelles de la sœur Marie. Sa santé est toujours très bonne.

*
*
*

Ici prennent fin les passages de la relation de l'abbé Alazard, que nous voulions citer. Nous serait-il interdit d'en faire ressortir l'intérêt exceptionnel ?

Il faut sans doute regretter qu'un certificat médical, précisant l'espèce de la maladie, n'ait point été donné. Néanmoins les faits, tels que nous les connaissons, et aussi les paroles des docteurs Boyer et Durand, permettent de poser un diagnostic raisonnable, fondé sur les plus sérieuses probabilités.

Le point de départ de l'affection dont Mlle Marie Ricome a tant souffert, paraît être une diastase du rachis, suivie d'arthrite vertébrale ou d'ostéite, puis, médiatement et en vertu d'une prédisposition fâcheuse, de ce redoutable état morbide que l'on appelle *mal de Pott*. Ainsi s'explique la paraplégie qui se déclara au commencement de l'année 1885.

Or, le *mal de Pott*, parvenu au degré où il peut déterminer une compression de la moelle épinière, assez grande pour produire la paralysie, ne saurait, certes, cesser subitement.

C'est là cependant, si nous voyons juste, ce qui a eu lieu aux piscines de Lourdes, 29 septembre 1885.

Après cela, il devient facile de comprendre que nous attachions une importance majeure à l'émouvante narration